

Direction des Affaires culturelles

Archives *m*unicipales et *D*ocumentation

---

## Conseil municipal

Election du Maire suite au décès d'André Karman


*8 juin 1984*

## Sommaire

Conseil municipal, séance du 1 <sup>er</sup> juin 1984 : annonce du décès du Maire André Karman	p. 3-8
Conseil municipal, séance du 8 juin 1984 : élection du maire et des adjoints	p.8-15

Conseil municipal, séance du 1<sup>er</sup> juin 1984 : annonce du décès du Maire André Karman (registre des délibérations 313W28 p. 102b-104)

**DÉPARTEMENT**  
de la  
**SEINE-SAINT-DENIS**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**VILLE D'AUBERVILLIERS**

Nombre de Membres composant  
le Conseil Municipal 48  
En exercice 48  
Présents 31

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> JUIN 1984

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE, le premier Juin à 18h 15, Le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur SIVY Jean, Maire-Adjoint, en séance privée.

Etaient présents : M. RALITE, Mme CATHALIFAUD, M. SIZAIRE; Mme CARON, M. DEL-MONTE, MM. PENISSON, TAYSSÉ, MONZAUGE, DUMELIE, Mme LESAGE, Maire-Adjoint - M. MATHIEU, Mme VERGE, MM. TAILLADÉ, DESPLANQUES, MALESTRAS, Mme DER-LOUGHIAN, MM. RAILLARD, KAHN, VINCENT, ROS, Mme ROUGIER-SPACAGNA, MM. HENNEBELLE, TAMET, Melle PINNA, MM. CARTIGNY, THEVENIN, GALLAIS, LABOIS, REBOUX, Mme GIULIANOTTI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

- Mme GALLAY
- M. COMBES
- M. ZOMER
- M. BERTHEUIL
- M. HUZARD
- Mme BONETTO
- Mme INCORVAIA
- M. GRUMET
- M. BELTRAN
- M. FARGES
- Mme MARTY
- Mme PEJOUX
- M. MIGNOT
- M. BOYER

Représentés par :

- M. TAYSSÉ
- Mme CARON
- M. DUMELIE
- Mme LESAGE
- M. PENISSON
- Mme CATHALIFAUD
- Mme VERGE
- M. ROS
- M. VINCENT
- M. DEL-MONTE
- M. SIZAIRE
- M. THEVENIN
- M. CARTIGNY
- M. GALLAIS

Secrétaire de séance : M. GALLAIS.

SIGNATURE DES PRESENTS : Excusés : M. LATTAUD Melle MARTIN. Absent : M. PEJOUX

M. KARMAN	M. SIVY	M. SIVY	M. SIZAIRE	M. SIZAIRE
Mme CARON	M. DEL-MONTE	M. PENISSON	M. TAYSSÉ	M. PENISSON
M. MATHIEU	Mme GALLAY	M. COMBES	M. ZOMER	Mme LESAGE
M. BERTHEUIL	M. HUZARD	M. BERTHEUIL	M. HUZARD	Mme LESAGE
M. FARGES	M. TAILLADÉ	Mme INCORVAIA	M. CHENET	M. DESPLANQUES
M. BELTRAN	M. FARGES	M. GRUMET	Mme DER-LOUGHIAN	M. LATTAUD
Mme MARTY	M. RAILLARD	M. KAHN	M. VINCENT	M. ROS
Mme ROUGIER	M. HENNEBELLE	M. TAMET	Melle PINNA	Mme MARTY
Mme PEJOUX	M. CARTIGNY	M. THEVENIN	M. THEVENIN	M. BOYER
M. GALLAIS	M. LABOIS	M. REBOUX	Mme GIULIANOTTI	



Préfet, Commissaire de la République  
 Département de la Seine-Saint-Denis  
 et par délégation,  
 Directeur des Relations avec  
 les Collectivités Locales

*N. HARAND*  
 N. HARAND

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 1984

LISTE D'EMARCEMENTS

M. KARMAN André		M. BELTRAM José	
M. RALITE Jack	<i>J. Ralite</i>	M. FARGES Paul	
M. SIVY Jean	<i>J. Sivy</i>	M. MALETRAS Gaston	<i>G. Maletras</i>
Mme CAMBALIFAUD Madeleine	<i>M. Cambalifaud</i>	Mme DER-LOUGHIAN Josiane	<i>J. Der-Loughian</i>
M. SIZAIRE Bernard	<i>B. Sizaire</i>	M. LATTAUD Michel	
Mme CARDON Carmen	<i>C. Cardon</i>	Mme MARTY Monique	
M. DEL-MONTE Gérard	<i>G. Del-Monte</i>	M. RAILLARD Alain	<i>A. Raillard</i>
M. PENISSON Guy-Paul	<i>G. Penisson</i>	M. KAEY Jean-Victor	<i>J. Kaey</i>
M. TAYSSÉ Roland	<i>R. Tayssé</i>	M. VINCENT Bernard	<i>B. Vincent</i>
M. MONZAUGE Jacques	<i>J. Monzauge</i>	M. ROS Sylvain	<i>S. Ros</i>
M. DUMELIE Guy	<i>G. Dumelie</i>	Mme ROUGIER Daniella	<i>D. Rougier</i>
Mme GALLIAY Marie		M. HENNEBELLE Jean-Pierre	<i>J. Hennebelle</i>
M. COMBES Paul		M. TAMET Yves	<i>Y. Tamet</i>
M. ZOMER Bruno		Mlle PINNA Marie-Ange	<i>M. Pinna</i>
Mme LESAGE Lucienne	<i>L. Lesage</i>	Mlle MARTIN Sylvie	
M. BERTHEUIL René		Mme PEJOIS Ginette	<i>G. Pejois</i>
M. MATHIEU Paul	<i>P. Mathieu</i>	M. CARTIGNY Ernest	<i>E. Cartigny</i>
M. HUZARD Adrien		M. HIGNOT Louis	
Mme VERGE Ginette	<i>G. Verge</i>	M. Jean-Pierre THEVENIN	<i>J. P. Thevenin</i>
Mme BONETTO Suzanne		M. Gérard SOYER	
M. PEJOUX Léon		M. Yves GALLAIS	<i>Y. Gallais</i>
M. TAILLADS Robert	<i>R. Taillads</i>	M. Raymond LABOIS	<i>R. Labois</i>
Mme INCORVAIA Yvette	<i>Y. Incorvaia</i>	M. Jacques RESOUX	<i>J. Resoux</i>
M. GRUMET Jacques		Mme Françoise GIULIANOTTI	<i>F. Giulianotti</i>
M. DESPLANQUES Alain	<i>A. Desplanques</i>		

VILLE D'AUBERVILLIERS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE PRIVEE DU 1er JUIN 1984

Question n°

OBJET : DESIGNATION D'UN OU  
PLUSIEURS SECRETAIRES DE SEANCE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIVY, Maire-Adjoint,  
suppléant,

Vu les dispositions de l'article L 121-14 relatives à la  
nomination d'un ou plusieurs secrétaires de séance,

A l'Unanimité,  
D E L I B E R E :

ARTICLE UNIQUE. - Désigne Monsieur Yves GALLAIS, Secrétaire de séance.

AUSERVILLIERS  
MUNICIPAL  
DU 1er JUIN 1984

Question n° 154



Pour le Préfet, Commissaire de la République  
Département de la Seine-Saint-Denis  
et par délégation,  
Le Directeur des Relations avec  
les Collectivités Locales

*N. Harand*

N. HARAND

OBJET : APPEL A LA POPULATION  
EN RAISON DU DECES DE M. ANDRE  
KARMAN, MAIRE.

Le Conseil Municipal, réuni en séance privée le 1er Juin 1984 à 18 H, en raison du décès de M. André KARMAN, Maire, a adopté, à l'Unanimité, l'Appel suivant :

Monsieur André KARMAN, Maire d'AUSERVILLIERS, est décédé.

La douloureuse nouvelle a créé une vive émotion dans notre Ville chez chacun et chacune, quelle que soit sa sensibilité.

Le Conseil Municipal d'AUSERVILLIERS ressent encore plus fort la perte que vient de connaître la Commune.

Les Conseillers Municipaux dans leur diversité savent bien le rôle d'André KARMAN depuis 27 ans à la Direction des Affaires Municipales.

C'était un homme qui avait la capacité d'être le représentant de tous, et dans notre travail, chacun d'entre nous peut en témoigner.

Dans notre assemblée, il y a des conseillers de longue date et des conseillers plus récemment élus.

Tous, nous voulons dire combien André KARMAN a incarné notre Ville.

C'est pourquoi nous lui rendront hommage MARDI 5 JUIN à 15 Heures à la Mairie,

et nous appelons toute la population à se joindre à nous.

LE CONSEIL MUNICIPAL UNANIME.

Conseil municipal, séance du 8 juin 1984 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 313W28)

DÉPARTEMENT  
de la  
SEINE-SAINT-DENIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant  
le Conseil Municipal 49  
En exercice 49  
Présents 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
8 JUIN 1984

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE, le quatre Juin à 18h 30, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS, convoqué le 6 Juin 1984, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Paul, Conseiller Municipal.

Etaient présents : MM. RALTE, SIVY, Mme CATHALIFAUD, M. SIZAIS, Mme CARON, MM. DEL-MONTE, PENISSON, TAYSSE, MONZAUGE, DUMELIE, Mme GALLIAY, MM. COMBES, ZOMER, Mme LESAGE, Adjoints au Maire - M. HUZARD, Mme VERGÉ, MM. PEJOUX, TAILLADE, Mme INCORVAIA, MM. GRUMET, DESPLANQUES, BELTRAN, FARGES, MALETRAS, Mme JEANNE, Mme DER-LOUGHTAN, M. LATTAUD, Mme MARTY, MM. RAILLARD, KAHN, VINCENT, ROS, Mme ROUGIER-SPACAGNA, MM. HENNEBELLE, TAMET, Melles PINNA, MARTIN, Mme PEJOIS, MM. CARTIGNY, THEVENIN, BOYER, GALLAIS, LABOIS, REBOUX, Mme GIULIANOTTI, Conseillers Municipaux.

Excusés :  
M. BERTHEUIL  
Mme BONETTO  
M. MIGNOT

Représentés par :  
M. VINCENT  
Mme CATHALIFAUD  
M. THEVENIN

Secrétaire de séance : Sylvie MARTIN.

SIGNATURE DES PRESENTS :

M. RALTE	M. SIVY	Mme CATHALIFAUD	M. SIZAIS
Mme CARON	M. DEL-MONTE	M. PENISSON	M. MONZAUGE
M. DUMELIE	Mme GALLIAY	M. COMBES	Mme LESAGE
M. BERTHEUIL	M. HUZARD	M. PEJOUX	Mme VERGÉ
M. TAILLADE	M. INCORVAIA	M. GRUMET	M. DESPLANQUES
M. BELTRAN	M. FARGES	M. MALETRAS	Mme JEANNE
M. LATTAUD	M. MARTY	M. RAILLARD	M. KAHN
M. VINCENT	M. ROS	Mme ROUGIER-SPACAGNA	M. HENNEBELLE
M. TAMET	Melles PINNA	M. MARTIN	Mme PEJOIS
M. CARTIGNY	M. THEVENIN	M. BOYER	M. GALLAIS
M. LABOIS	M. REBOUX	Mme GIULIANOTTI	



Pour le Préfet, Commissaire de la République  
du Département de la Seine-Saint-Denis  
et par délégation,  
Le Directeur des Relations avec  
les Collectivités Locales

*N. Harand*  
N. HARAND

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 1984

LISTE D'EMARGEMENTS

M. RALITE Jack	<i>Jack Ralite</i>	M. BELTRAN José	<i>Beltran</i>
M. SIVY Jean	<i>Sivy</i>	M. FARGES Paul	<i>Farges</i>
Mme CATHALIFAUD Madeleine	<i>Cathalifaud</i>	M. MALETRAS Gaston	<i>Maletras</i>
M. SIGAIRE Bernard	<i>Sigare</i>	Mme JEANNE Jeanine	<i>Jeanne</i>
Mme CARON Carmen	<i>Caron</i>	Mme DER-LOUGHIAN Josiane	<i>Der-Loughian</i>
M. DEL-MONTE Gérard	<i>Del-Monte</i>	M. LATTAUD Michel	<i>Lattaud</i>
M. PENISSON Guy-Paul	<i>Penisson</i>	Mme MARTY Monique	<i>Marty</i>
M. TAYSSÉ Roland	<i>Tayssé</i>	M. RAILLARD Alain	<i>Raillard</i>
M. MONZADGE Jacques	<i>Monzadge</i>	M. KASH Jean-Victor	<i>Kash</i>
M. DUMSILIE Guy	<i>Dumsilie</i>	M. VINCENT Bernard	<i>Vincent</i>
Mme GALIAY Marie	<i>Galiay</i>	M. ROG Sylvain	<i>Rog</i>
M. COMBES Paul	<i>Combes</i>	Mme ROUGIER-SPACAGNA Danielle	<i>Rougier</i>
M. ZOMER Bruno	<i>Zomer</i>	M. BENSSELLE Jean-Pierre	<i>Bensselle</i>
Mme LESSAGE Lucienne	<i>Lessage</i>	M. TAMEY Yves	<i>Tamey</i>
M. BERTHEUIL René	<i>Bertheuil</i>	Mlle PINNA Marie-Ange	<i>Pinna</i>
M. MATHIEU Paul	<i>Mathieu</i>	Mlle MARTIN Sylvie	<i>Martin</i>
M. HUZARD Adrien	<i>Huzard</i>	Mme PEJOIS Ginette	<i>Pejois</i>
Mme VERGÉ Ginette	<i>Vergé</i>	M. CARTIGNY Ernest	<i>Cartigny</i>
Mme BONETTO Suzanne	<i>Bonetto</i>	M. MIGNOT Louis	<i>Mignot</i>
M. PEJDOUX Léon	<i>Pejdoux</i>	M. THEVENIN Jean-Pierre	<i>Thevenin</i>
M. TAILLADÉ Robert	<i>Tailledé</i>	M. BOYER Gérard	<i>Boyer</i>
Mme INCORVAIA	<i>Incorvaia</i>	M. GALLAIS Yves	<i>Gallais</i>
M. GRUNET	<i>Grunet</i>	M. LABOIS Raymond	<i>Labois</i>
M. DESPLAQUES	<i>Desplagues</i>	M. REBOUX Jacques	<i>Reboux</i>
		Mme GIULIANOTTI Françoise	<i>Giulianotti</i>



Service des Archives  
communales et de la  
Documentation  
11, rue de la République  
93500 Aubervilliers

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT-DENIS



SECRETARIAT

MCL/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° 30

# MAIRIE D'AUBERVILLIERS

AUBERVILLIERS, le 1er Juin 1964

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

En raison du décès de Monsieur A. KARMAN, Maire d'AUBERVILLIERS, je vous serais obligé de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 8 JUIN à 18 H 30.

Ordre du Jour :

- Election du Maire et des Adjointes.

Veillez croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire-Adjoint  
Suppléant,

  
J. SIVY

BREVILLIERS  
MUNICIPAL  
8 JUIN 1984

Question n° 155



*N. Harand*  
N. HARAND

OBJET : DESIGNATION D'UN OU  
PLUSIEURS SECRETAIRES DE SEANCE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

A l'unanimité,  
D E L I B E R E :

ARTICLE UNIQUE.- Désigne pour secrétaire de séance Mademoiselle Sylvie MARTIN.

*Sylvie Martin*

LE MAIRE  
*Jean Rabin*

VILLE D'AUBERVILLIERS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 JUIN 1984

Question n° 136

OBJET : ELECTION DU MAIRE.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 122-4, L 122-5 et L 122-7 du Code des Communes,  
Considérant que Monsieur Jack RALITE a obtenu la majorité absolue  
des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin,

D E L I B E R E :

Elit Monsieur Jack RALITE, Maire de la Ville d'AUBERVILLIERS.

LE MAIRE



*Jack Ralite*



AUBERVILLIERS  
MUNICIPAL  
DU 6 JUIN 1984

Question n° 157



Préfet, Commissaire de la République  
du Département de la Seine-Saint-Denis  
et par délégation,  
Le Directeur des Relations avec  
les Collectivités Locales

*N. Harand*  
N. HARAND

OBJET : CREATION DE 14 POSTES  
D'ADJOINTS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 122-2 du Code des Communes,

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 49 membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'Unanimité,

D E L I B E R E :

CREE 14 postes d'adjoints au Maire.

LE MAIRE



*Laurent*

*Laurent*

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 122-4 à L 122-9 et R 121-1 du Code des Communes,  
Vu la délibération de ce jour créant 14 postes d'adjoints au Maire,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

A la Majorité des votants,  
D E L I B E R E :

Sont élus adjoints au Maire au 1er tour de scrutin :

- 1er adjoint : Monsieur Jean SIVY
- 2e adjoint : Madame Madeleine CATHALIFAUD
- 3e adjoint : Madame Carmen CARON
- 4e adjoint : Monsieur Bernard SIGAIRE
- 5e adjoint : Monsieur Gérard DEL MONTE
- 6e adjoint : Monsieur Guy-Paul PENISSON
- 7e adjoint : Monsieur Roland TAYSE
- 8e adjoint : Monsieur Guy DUNELIE
- 9e adjoint : Monsieur Jacques MONEAUGE
- 10e adjoint : Madame Marie GALLAY
- 11e adjoint : Monsieur Paul COMBES
- 12e adjoint : Monsieur Bruno ZOMER
- 13e adjoint : Monsieur Jean-Victor KAHN
- 14e adjoint : Madame Lucienne LESAGE.

LE MAIRE



*Vatex-Rathie*

AUBERVILLIERS  
MUNICIPAL  
13 JUIN 1984

Question n° 158 bis



Mairie, Communauté de l'Est de Paris  
Département de la Seine-Saint-Denis  
et par délégation,  
Le Directeur des Relations avec  
les Collectivités Locales

*N. Harand*  
N. HARAND

OBJET :  
ATTRIBUTION DU MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.  
(ART. L 122.20 DU CODE DES COMMUNES).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes permettant au Maire, par délibération obtenue du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de certaines attributions,

Considérant que dans le souci d'assurer à l'Administration Communale plus de rapidité d'exécution, il y a lieu de confier à Monsieur le Maire la possibilité de régler des problèmes de gestion courante,

Vu, d'autre part, les articles L 122-11 et L 122-13 du Code des Communes relatifs aux attributions des Adjointes,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1.- Décide de donner à Monsieur le Maire, délégation pour l'intégralité des attributions définies dans l'article L 122-20 du Code des Communes et ce pour la durée de son mandat à savoir :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) de fixer, sans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget lorsqu'il s'agit d'emprunts contractés auprès des organismes mentionnés au 1° de l'article L 121-36, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) de passer les contrats d'assurances ;
- 7°) de créer des règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;
- 11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°) de décider de la création de classes dans les Etablissements d'enseignement ;
- 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°) d'exercer au nom de la Commune le droit de préemption à l'intérieur des zones d'aménagement différé ou de la zone d'intervention foncière.

LE MAIRE



*aut. Harand*

ARTICLE 2.- Autorise Monsieur le Maire à déléguer une partie des attributions énumérées ci-dessus à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

ARTICLE 3.- En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est présentement consentie par le Conseil Municipal, sera exercée par un adjoint dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoints, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil, sinon pris dans l'ordre du tableau.